

Publié le

12 MARS 2020

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2020/2

Séance du 18/02/2020

BUDGET PRIMITIF 2020



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 18/02/2020, dans la salle communication de l'Hôtel du Département, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué dans le rapport joint en annexe, soit 1 400 000 € H.T. de crédits de fonctionnement et 5,6 M€ de crédits d'investissement. Les deux sections étant respectivement et intégralement compensées par des recettes d'exploitation, amortissements et subventions d'investissement attendues ;
- d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. tel qu'indiqué ci-après :

	CREDIT DE PAIEMENT									TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Avant décision	17 000 000,00 €	15 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	0,7 M€	0,7 M€	45 M€
Après décision	1 273 951,95 €	17 M€	14,3 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	826 048,05 €	45 M€

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

10/10/20

10/10/20

REGIE VIENNE NUMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 février 2020

RAPPORT DU PRESIDENT N°1

Budget Primitif 2020

L'année 2019 devait être une année de forte activité de déploiement des réseaux en fibre optique mais le titulaire du Marché Public Global de Performance (MPGP) et ses sous-traitants ont pris du retard dans la mise en place des différents processus permettant d'enchaîner les phases d'études et travaux.

A date, entre 3 et 9 mois de décalage sont constatés, selon le secteur à équiper. Un plan de rattrapage est en cours de réalisation.

Ce décalage a un certain nombre de conséquences budgétaires :

- les mécanismes conventionnelles des cofinanceurs ont permis de percevoir des acomptes sur les subventions d'investissement alors que les dépenses 2019 ont été modérées, ce qui entraîne un fort excédent 2019 de la section investissement,
- la commercialisation du réseau n'a pas pu débuter alors que certaines dépenses de fonctionnement démarraient, ce qui entraîne un déficit conjoncturel de fonctionnement en 2019.

Si la perception de subventions élevées avant exécution des travaux a permis d'entamer le programme sans emprunt, elle pose un problème budgétaire dans la mesure où l'excédent de la section d'investissement ne pourra être repris au budget 2020 qu'à l'occasion d'une décision modificative qui fera suite aux approbations, par le Conseil d'Administration, des comptes de Gestion et Administratif 2019.

L'année 2019 va afficher un déficit d'exploitation comptable conjoncturel, conséquent au décalage de commercialisation du réseau. L'année 2020 sera donc celle du début de la construction industrielle du réseau et de la perception des recettes de commercialisation.

Au vu de ces éléments préalables, le projet de Budget Primitif 2020 s'établit comme suit :

A. Fonctionnement

1. Les recettes

Il est à noter que les opérateurs Orange et SFR ont signé fin 2019 le contrat d'accès au réseau et que la signature avec Free est en cours.

La société Orange s'est également engagée sur le cofinancement du réseau à hauteur du montant inscrit au plan d'affaires initial. Free devrait adopter une posture similaire. Les opérateurs SFR et Bouygues Télécom sont sur des stratégies différentes et commercialiseront probablement dans un premier temps sous forme de location.

Les recettes de fonctionnement s'appuieront sur les recettes d'exploitation réparties en trois masses :

- les recettes d'exploitation courantes pour environ 1,045 M€,
- les recettes de cofinancement (commercialisation) qui seront comptabilisées comme des produits constatés d'avance à hauteur de 1/20^e pour 0,1 M€,
- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat pour 0,255 M€ représentant un prorata de 85% de l'amortissement des immobilisations dont certaines seront mises en service au cours de l'année 2020.

Les recettes comptabilisées comme des produits constatés d'avance sont assujetties à la délivrance de Droits Irrévocables d'Usage (DIU ou Irrevocable Right of Use, IRU en anglais) sur 20 ans. Cette mécanique permet d'une part d'alimenter la trésorerie de Vienne Numérique et d'autre part d'assurer des recettes comptables sur 20 ans. De fait, cette façon de comptabiliser les recettes nécessite un certain nombre d'écritures comptables permettant à la fois de constater sur une année n la recette totale et d'en affecter 1/20^e par voie d'écritures en fin d'exercice. Ainsi, à l'occasion des Orientations Budgétaires pour 2020, il a été indiqué que la part de recettes attendues pour cette part serait de 2 M€ (constatés en recettes). Pour autant des opérations comptables rapporteront un encaissement de 2 M€ puis un transfert sur compte de Tiers de 1,9 M€ qui sera repris à l'occasion de l'exercice 2021. Il restera alors 0,1 M€ comptabilisé au titre de l'année 2020.

Libellé	Chapitre	Nature	Montant H.T.
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	77	777	255 000,00 €
Prestations de services	70	706	3 145 000,00 €
Prestations de services (produits constatés d'avance DIU)	70	706	-1 900 000,00 €
TOTAL RECETTES			1 400 000,00 €

2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement concerneront principalement les dépenses liées au MPGP (57%), les dotations aux amortissements (21%), les dépenses de personnel (14%) et les dépenses à caractère général (8%). Le total s'établirait à 1,4 M€ H.T.

Libellé	Chapitre	Nature	Montant H.T.
Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	11	6061	10 000,00 €
Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	11	6063	1 000,00 €
Fournitures administratives	11	6064	500,00 €
Locations mobilières	11	6135	197 000,00 €
Maintenance	11	6156	560 000,00 €
Autres	11	6168	18 000,00 €
Divers	11	618	3 000,00 €
Frais d'actes et de contentieux	11	6227	500,00 €
Annonces et insertions	11	6231	500,00 €
Catalogues et imprimés	11	6236	51 000,00 €
Voyages et déplacements	11	6251	1 000,00 €
Frais d'affranchissement	11	6261	500,00 €
Frais de télécommunications	11	6262	8 000,00 €
Services bancaires et assimilés	11	627	1 000,00 €
Remboursements de frais	11	6287	200 000,00 €
Impôts indirects	11	6353	2 000,00 €
Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	11	637	5 000,00 €
TOTAL Charges à caractère général	11		1 059 000,00 €
Frais de mission	65	6532	1 000,00 €
TOTAL Autres charges de gestion courante	65		1 000,00 €
Impôts sur les bénéfices	69	695	40 000,00 €
TOTAL Impôts sur les bénéfices et assimilés	69		40 000,00 €
Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	68	6811	300 000,00 €
TOTAL Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	68		300 000,00 €
TOTAL DEPENSES			1 400 000,00 €

Courant 2019, un technicien - mis à disposition par le Département de la Vienne à 90% équivalent temps plein (ETP) - a rejoint l'équipe de la Régie également composée d'un Directeur, d'une Responsable administrative et commande publique et d'un Responsable de la comptabilité et des flux financiers à 45% ETP chacun.

En 2020 et afin de correspondre à la charge de travail effective - les taux d'intervention et les modalités de mise à disposition de ces agents seront réévalués. Il sera notamment envisagé d'intégrer un ETP à temps complet en charge entre autres de l'exécution de procédures administratives et de faire évoluer les taux d'interventions des agents actuellement en poste.

A. Section Investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront réalisées par le versement des subventions attendues des cofinanceurs et notamment, l'Etat dont la notification sur sa participation globale de 13,85 M€ a été reçue par courrier en date du 31/12/2019

En 2020, Vienne Numérique dispose de tous les engagements des cofinanceurs, sauf la part Europe (Fonds FEDER) pour 6,35 M€ qui - suite à la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine - ne sera pas programmée. Une demande de compensation par des fonds régionaux est en cours de rédaction.

Libellé	Chapitre	Nature	Montant H.T.
Etat et Etablissements Nationaux	13	1311	4 100 000,00 €
Région	13	1312	1 200 000,00 €
Installations à caractère spécifique	041	28153	300 000,00 €
TOTAL RECETTES			5 600 000,00 €

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront principalement les dépenses liées aux travaux de construction des réseaux. Elles comprennent : les coûts associés au titulaire du MPPG et ses sous-traitants, aux dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au coordonnateur sécurité, aux frais d'accès aux infrastructures de Tiers et aux amortissements.

Libellé	Chapitre	Nature	Montant H.T.
Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	13	13911	40 800,00 €
Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	13	13915	139 400,00 €
Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres Etablissements Publics Locaux	13	13916	74 800,00 €
Frais d'études	20	2031	100 000,00 €
Concessions et droits assimilés	20	2051	100 000,00 €
Immobilisations incorporelles en cours	23	232	100 000,00 €
Installations matériels et outillage techniques	23	2315	5 045 000,00 €
TOTAL DEPENSES			5 600 000,00 €

3. Modification de l'échéancier de l'Autorisation de Programme.

Par délibération du 3 décembre 2018, le Conseil d'Administration de Vienne Numérique a adopté une autorisation de programme de 45 M€ échelonnée sur 9 ans. De par les indications exposées ci-dessus, il convient d'apporter les modifications suivantes à son échéancier.

	CREDIT DE PAIEMENT									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Avant décision	17 000 000,00 €	15 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	0,7 M€	0,7 M€	45 M€
Après décision	1 273 951,95 €	17 M€	14,3 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	826 048,05 €	45 M€

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué dans le présent rapport, soit 1 400 000 € H.T. de crédits de fonctionnement et 5,6 M€ de crédits d'investissement. Les deux sections étant respectivement et intégralement compensées par des recettes d'exploitation, amortissements et subventions d'investissement attendues.
- d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. tel qu'indiqué ci-après

CREDIT DE PAIEMENT										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Avant décision	17 000 000,00 €	15 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	0,7 M€	0,7 M€	45 M€
Après décision	1 273 951,95 €	17 M€	14,3 M€	4,6 M€	2,5 M€	1,9 M€	1,5 M€	1,1 M€	826 048,05 €	45 M€

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

